

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Lobaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 11
LYON

FRANC PARLER

Affaire conclue. Le scrutin de liste est voté à la majorité relativement considérable de soixante-quinze voix. Une seule séance a suffi pour terminer ce grand débat qui fit verser tant d'encre, crier tant de plumes et noircir tant de rames de papier.

Gambetta triomphe. Triomphe prévu du reste et qui de la probabilité avait passé à la certitude, après la lecture du rapport de M. Charles Boysset.

Rarement on avait entendu à la tribune élucubration plus indigeste et surtout plus maladroite. M. Boysset s'était évidemment trompé de plume. Pensant écrire un rapport il avait écrit un article de journal, et quel article !

Sans parler des allusions parfaitement inutiles aux « puissants amis du scrutin de liste » et des appréciations parfaitement sottes sur « l'humilité de la Chambre », on trouvait dans ce pathos « l'irrévérence du ministère », la « cohérence des faits », le « sillage » de l'éloquence de Gambetta... Comment voulez-vous qu'un pauvre scrutin résiste à cette logomachie ?

Il n'a pas résisté, et comme certains docteurs, M. Charles Boysset chargé de donner des soins au scrutin d'arrondissement avait tué son malade.

Gambetta n'a donc pas eu beaucoup de peine à entraîner dans le « sillage de son éloquence » les soixante-quinze voix de majorité qui viennent de donner gain de cause à son client favori.

Nous disons favori parce qu'il est évident que Gambetta a chargé un peu la note et exagéré le panégyrique du scrutin de liste, dont il s'est complu à vanter les mérites et les perfections.

Avec le scrutin de liste, tout serait beau, merveilleux, superbe, et le Prési-

dent de la Chambre a une si grande tendresse pour ce mode de votation qu'il l'aime jusque dans ses verrues, transformées en grains de beauté.

Quant au scrutin d'arrondissement ce serait un pelé, un galeux d'où nous vient tout le mal.

Il faut beaucoup rabattre de l'éloge comme de la critique, et Gambetta se hasarde bien un peu quand il prétend que c'est au scrutin de liste que nous dûmes la Constitution de 1875 et par conséquent la République. A une voix de majorité près, nous pouvions lui devoir également la monarchie, et l'on ne doit pas trop se vanter du bulletin Walon, non plus que du vote d'une Constitution bâtarde spécialement organisée pour étrangler cette même République : on le vit bien au 16 Mai.

Ce sont là des arguments oratoires et des moyens d'avocat faciles à réfuter.

Regardons les faits avec plus d'impartialité et de mesure.

Le scrutin de liste, comme toute chose de ce bas monde, a ses imperfections et ses points faibles, ne serait-ce que l'inconvénient grave de noyer parfois les minorités et de faire voter souvent les électeurs à l'aveuglette.

Mais, entre ces inconvénients et les défauts plus sérieux du scrutin de liste qui risque de nous doter d'une représentation inférieure, trop imprégnée de l'esprit de boutique et de clocher, trop préoccupée des bureaux de tabac de l'arrondissement, trop encombrante dans les ministères et trop clair-semée en hommes de valeur sérieuse, il n'y a guère d'hésitation possible.

Beaucoup de nos honorables actuels n'ont vu et ne voient dans le futur mode de scrutin qu'une question de réélection.

Nous n'avons pas à prendre souci de cette préoccupation d'ordre intime.

Le scrutin de liste peut gêner quelques ambitions, ruiner quelques espérances, démolir quelques vanités, mais peu nous chaut. Que les députés de ta-

lent nous restent, voilà l'essentiel. Quant aux insuffisants et aux médiocres, nous les verrons revenir sans chagrin aux saines joies de la famille.

JACQUES BARBIER

Les Séminaristes Soldats

Qu'est donc venu faire M. Ballue avec son amendement, l'un portant l'autre ? Pourquoi embrouiller, comme à plaisir, un projet de loi si simple, si équitable, et lui donner les allures d'un acte de vexation ou d'une manœuvre belliqueuse ?

Il est certain qu'un grand nombre des électeurs de M. Ballue seront enchantés de la proposition de leur député, de ramener instituteurs et séminaristes à la loi commune. En principe, la chose est radicalement correcte ; mais M. Ballue le sait bien, les principes poussés jusqu'à leurs conséquences radicales vont sombrer dans l'ornière de l'impossibilité et parfois de l'absurde, — et entre le radicalisme et l'opportunisme il y a le plus souvent la différence d'une chimère dangereuse et d'une conquête féconde.

M. Ballue aurait dû comprendre que sa motion est au fond fatale au recrutement des instituteurs laïques qu'à celui des membres du clergé catholique. Au bout de cinq ans de service militaire, les ex-séminaristes seront évidemment peu disposés à aller étudier de nouveau saint Thomas et saint Jérôme, mais pensez-vous que, dans les mêmes conditions, les élèves de l'Ecole normale retourneront avec un plus grand empressement à leur rudiment et à leur histoire de France, hélas, bien oubliée ?

Un an de service, rien n'était plus naturel : c'est l'année de volontariat qu'accomplissent en ce moment tous nos jeunes étudiants, et nous ne voyons pas qu'elle porte préjudice aux carrières d'avocats, de médecins, de magistrats, d'artistes et d'hommes de science. Ce stage un peu dur n'a, au contraire, que l'avantage de tremper les caractères, d'assouplir les natures rebelles aux sentiments de discipline et d'obéissance, d'apprendre à chacun — même aux plus dédaigneux, — que la solidarité fraternelle est de l'essence même de la grande famille militaire. Bref, nos jeunes gens reviennent de leur année de service meilleurs et plus forts au moral comme au physique.

Le citoyen Jules Roche. — Et moi donc !

M. Yves Guyot. — Et moi donc !

M. de Hérédia. — Et moi donc !

M. Hovelacque. — Et moi donc !

M. Crizanowski. — Comme vous y allez !

Qu'est-ce qui me restera alors ?

M. de Hérédia. — La gloire d'avoir écrasé la préfecture de police.

M. Crizanowski. — Ecrasons, écrasons !

J'ai reçu du... Faut-il prononcer les mots

préfet de police ?

Plusieurs voix. — Non, non !

M. Crizanowski. — C'est que ça va bien

nous gêner dans la discussion. Comment

désignerons-nous ce monsieur ?

Réville. — On avait parlé de Kroumir...

M. Hovelacque. — C'est moi.

Tony Réville. — Parfaitement, et je n'ai

pas l'intention de vous voler votre idée, seu-

lement Kroumir me semble bien doux.

M. Jules Roche. — Evidemment, beau-

coup trop doux, infiniment trop doux. Que

penseriez-vous de Prussien ?

M. de Lanessan. — Heu, heu, les Prus-

sians ont du bon... Sans eux on ne faisait

pas la Commune.

M. Crizanowski. — Très juste. Il faut

ménager les Prussiens.

Le citoyen Roche. — Hommes de peu

d'imagination, vous n'avez que le choix des

épithètes : appelez Andrieux cléricale, oppor-

tuniste, pacha sans queue, garde-chiourme,

argousin, vidangeur...

Mais vous ne partiriez pas de ce point pour demander cinq ans de service à tous nos futurs Démosthènes et à tous nos Hippocrates en herbe : car vous savez pertinemment, qu'après cinq ans Démosthène n'aurait plus à son service que l'éloquence spéciale du commandant Piquoiseau, et Hippocrate aurait tellement pâli sur sa théorie qu'il ne saurait plus jamais lire avec fruit une phrase de son Codex.

Non, un an de service militaire pour obéir à la loi commune, pour faire jeter à l'enfant un regard en dehors du cloître ou de l'école normale, pour qu'il n'y retourne qu'en sachant bien où il va, ce qu'il y perd et ce qu'il y gagne, — voilà le vrai, voilà le juste, voilà le possible.

Mais cinq ans ? — Vous y perdrez tous vos instituteurs qui ne sont pas déjà si attirés que cela par la position fort modeste qu'on leur offre ; et qui font — eux aussi — entrer en ligne de compte l'exonération d'au moins une partie de leur impôt militaire.

D'ailleurs, espère-t-on que le Sénat votera l'amendement Ballue ? On aura bien assez de peine à lui faire accepter la loi mitigée que le député du Rhône ne trouve pas suffisante et qu'il aggrave au risque de ne plus rien obtenir du tout, selon la méthode radicale qui dit « tout ou rien » — axiome qui, en pratique se traduit invariablement par « rien ».

Et puis, on aura beau jeu, ma foi, du côté de la réaction, à crier au scandale et à la persécution ! — Tandis que le projet primitif était si modeste, que ces dignes messieurs ne savaient guère comment le transformer en conception monstrueuse.

Il était si facile de leur répondre que quelques mois de caserne n'avaient jusqu'à présent porté obstacle à aucune vocation sérieuse, à aucune de ces vocations respectables et qui ne sont inspirées que par des sentiments aussi peu terrestres que possible.

Pie IX a été soldat, tous les grands papes du moyen âge ont, quand il le fallait, endossé la casaque par-dessous leur surplis. saint Ignace avait tellement bataillé qu'il avait été blessé au talon, — comme Achille, — saint Maurice était homme d'épée, saint Martin appartenait à la cavalerie et l'histoire est remplie de gens de guerre devenus les plus illustres pontifes de la chrétienté. Ce n'est donc pas un passage rapide à travers les mousquets et les canons qui risque d'arrêter court une vraie vocation accrochée aux baïonnettes de la route. Mais c'est aux habitudes de longue date, c'est au militarisme prolongé outre mesure qu'il faudrait craindre de voir sombrer les résolutions d'un

M. de Lanessan. — Permettez, vous empiétez sur Constans ; Rochefort et Mayol de Luppi ne le permettent jamais.

Le citoyen Roche. — Ne vous inquiétez pas, j'en ai d'autres : Vidocq, Fouché, Piétri II, mouchard, policier de bas étage, agent de la Russie, valet de la Prusse, monteur de potences...

M. Crizanowski. — Assez, assez...

Le citoyen Roche. — Non, je ne m'arrêterai pas ; un homme qui a envie d'être député ne s'arrête jamais. Car j'ai envie d'être député.

Tony Réville. — Et moi donc !

M. de Hérédia. — Et moi donc !

M. de Lanessan. — Et moi donc !

M. Yves Guyot. — Et moi donc !

M. Crizanowski. — Ils sont enrégés ! Je

vous disais donc que j'ai reçu du... mon-

sieur, que nous ne nommerons pas.

M. de Hérédia. — C'est cela, c'est cela...

M. Crizanowski. — Un certain nombre

de dossiers à examiner...

Le citoyen Roche. — Au panier les dos-

siers !

M. Crizanowski. — C'est bien mon avis :

je tenais seulement à vous faire connaître

sur quels projets s'exercerait votre mépris.

M. Yves Guyot. — Peu importants les pro-

jets ; du moment qu'ils viennent du nommé

Andrieux, ils sont condamnés d'avance.

M. Hérédia. — Cependant messieurs per-

mettez...

Feuilleton de la RENAISSANCE

La Police

EN QUARANTAINE

Ceci se passe à l'assemblée supercoquettueuse, qui a trouvé original de mettre en interdit le préfet de police dont le nez déplaît.

EN SÉANCE

M. Crizanowski dit Lacroix. — Mes-

sieurs, l'honneur du jour...

Le citoyen Roche. — Nous ne recevons

pas d'ordre, nous sommes des citoyens li-

bres...

M. Crizanowski. — Sans doute, mais il y

a ordre et ordre. Les ordres religieux, par

exemple, dont notre collègue Jules Roche a

failli être honoré...

Le citoyen Roche. — Je proteste contre

ces infamies. On me confond avec mon on-

cle qui est évêque, ce n'est pas ma faute s'il

crut devoir me protéger pendant ma jeu-

nesse.

M. Crizanowski. — Je n'insiste pas, par

esprit de concorde.

Le citoyen Roche. — Occupez-vous plu-

tôt du préfet de police qui se moque de

nous...

Le docteur Dubois. — A propos, pour-

quoi en voulez-vous tant à M. Andrieux ?

Le citoyen Roche. — Il m'a rendu ser-

vice.

Le docteur Dubois. — Tout s'explique.

M. Crizanowski. — Il est donc entendu,

mes chers collègues, que nous rompons

toute espèce de relations avec le préfet de

police actuel.

Nombreuses voix. — En quarantaine,

Andrieux !

M. Hovelacque. — Andrieux est un Krou-

mir qu'on le traite comme tel !

Tony Réville. — Je demande même que

par représailles, on lui coupe le nez. Nous

ne manquons pas de chirurgiens pour cette

petite opération.

Le docteur Dubois. — Réville, vous

m'étonnez !

Tony Réville. — Pourquoi, bon docteur ?

Le docteur Dubois. — Je vous croyais

moins sanguinaire.

Tony Réville. — Cela prouve que vous

me connaissez mal. La fréquentation de Ra-

zoua m'a rendu féroce... et puis j'ai envie

d'être député...

jeune homme poussé par goût ou par raison vers la vie religieuse ou la vie enseignante. C'est pour cela que la loi primitive est excellente et que l'amendement Ballue en compromet le succès tout en l'aggravant, au point d'en dénaturer la portée et l'esprit. Mais la proposition de M. Ballue n'est en réalité qu'une habile manœuvre réelectorale. Et, vraiment, le besoin politique ne s'en faisait nullement sentir.

LE PAPE & LE ROY

Mais, où allons-nous ! Voilà que le roy tire à hue et le pape à dia ! Voilà que le pape dit à la chrétienté française : doucement, doucement, pas de bêtise, pas de drapeau blanc, pas de droit divin ! Et le roy se met à pincer une autre chanterelle : pas de concessions, pas de compromis, le droit divin tout le temps et le drapeau blanc plus déployé que jamais !

Et, sur la foi de ces deux paroles, aussi infailissables l'une que l'autre, nos légitimistes de droite et de gauche, ou pour mieux dire nos cléricaux de Frohsdorff et de Rome, se sont empoignés aux cheveux et la petite fête athlétique prend les proportions d'une solennité de l'Alcazar.

De Falloux fait mordre la poussière à de Mun, tandis que Lucien Brun tombe Chesnelong et que Saint-Genest s'oint d'huile parfumée pour « piger » avec Mayol de Lupé ! — Pour une belle lutte, c'est une belle lutte.

Dans ce combat dont Chimène est le prix (Chimène c'est Jacques Bonhomme), le roy vient de s'essayer une fois de plus dans l'emploi des Rossignol-Rollin. Il est intervenu en personne, au milieu de l'arène, et il a adressé un speech bien senti aux fiers athlètes qui portent ses couleurs.

Seulement, il s'est alors produit le phénomène habituel qu'on remarque dans la circonstance. Dès que le roy a cédé au besoin de prononcer quelques paroles appropriées à la fête, cela jette invariablement un froid glacial dans le bataillon sacré.

Il en dit toujours trop long, l'enfant du miracle : il est d'une franchise intempérante. Il ne s'est pas encore rendu compte des circonlocutions nécessaires au succès — relatif — de ses représentants officiels ou officieux. Si on ne craignait ici de s'aventurer dans une image trop roturière pour ce noble personnage, on dirait qu'il met toujours les pieds dans le plat — et il y a des masses de gens fort bien pensants que cela gêne et surprend péniblement.

Rappelez-vous : en 1873, il n'avait qu'à se laisser conduire pour être expédié sur le trône de ses aïeux, comme une lettre à la poste. Pour y rester, c'était une autre affaire, mais enfin, il revenait, c'est sûr et certain ; l'Assemblée nationale lui tendait tout ce qu'elle avait de bras réactionnaires, et, Dieu sait, si elle en comptait à son actif, la brave dame ! — Eh bien ! non. Le roy a cédé à sa démanigance d'écrire, il s'est adressé à un pur, il lui a parlé noblement, stoïquement, antiquement de son drapeau blanc et d'autres gentillesse que nous avons le malheur de ne pas suffi-

ment apprécier, et, va te promener, les carrosses du retour sont restés pour le compte des enthousiastes qui les avaient déjà fait fabriquer !

Aujourd'hui, vous vous moqueriez de moi si je prétendais que cet estimable prince avait quelque chance de réintégrer les capitonnages de son trône héréditaire, mais il pourrait au moins, en gardant un silence prudent, permettre à ses amis de se composer au parlement une petite minorité de coalition réactionnaire. — Et avec une bonne petite minorité on arrive à se rendre, les uns et les autres, un tas de bons petits services : si vous avez un ami dans les bureaux d'un ministère, faites-vous expliquer cela, il est aux premières loges pour vous bien renseigner.

Mais non, le roy a voulu encore parler et le gâchis recommence de plus belle dans le camp du trône et de l'autel ; — gâchis d'autant plus gâchis qu'à présent c'est l'autel qui est opposé au trône — et depuis le commencement du travail de ces messieurs on n'avait jamais assisté à pareil scandale.

Savez-vous mon opinion ? La voilà : je ne peux admettre que le comte de Chambord soit si inintelligent qu'on veut — ou peut-être qu'il veut — nous le faire accroire. Mais il se trouve fort bien à Frohsdorff et il n'a qu'une frayeur : d'être obligé un jour d'en sortir. Aussi dès qu'il s'aperçoit que son parti semble prendre un peu de cohésion et de force, crac, il expédie une de ces petites lettres de décès dont il a le secret, et après lecture de laquelle la France entière s'écrie comme un seul homme :

— Allons, il est encore plus mort que nous ne pensions.

Et son poulet mis à la poste, Henry le Bien-Aimé rit tout doucement dans sa barbe blonde en murmurant :

— Bien joué ! — En voilà pour six mois de tranquillité : de Blacas, allons déjeuner !

Les Idées de M. Bérenger

M. le sénateur Bérenger est un de ces libéraux précieux que la bonne réaction n'échangerait pas contre le plus enragé des Gavardié.

Grand doctrinaire, profond théoricien, amoureux très ardent mais très platonique de la sacro-sainte liberté, il a pour son idole un si grand respect qu'il n'ose ni l'approcher, ni l'aborder, à peine la regarder.

Aussitôt qu'une occasion se présente de mettre en pratique, de faire passer du domaine de l'imagination dans le domaine des faits une de ces théories, un de ces principes qui ne souffrent pas de discussion, M. le sénateur Bérenger, effrayé de tant d'audace, s'échappe par une tangente et applique son intelligence et ses efforts à rendre illusoire la plus modeste conquête de l'esprit moderne.

Existe-t-il un abus plus criant que cette lettre d'obédience confiée par un évêque au premier ignorant venu, et lui donnant le droit d'enseigner *urbi et orbi* ?

Est-il une réforme plus nécessaire, plus urgente que la soumission de tous les instituteurs congréganistes ou non, en soutane ou en redingote, au brevet de capacité délivré par l'Etat, ensuite d'un examen peu difficile, mais d'un examen effectif, réel, que les lumières célestes ne sauraient remplacer ?

Le citoyen Roche. — Qu'est-ce que ça nous fait ?

M. Hérod. — Vous ne refuserez pas cependant...

Nombreuses voix. — Nous refusons tout !

M. Hérod. — Mais si la santé publique...

M. Yves Guyot. — Nous nous moquons de la santé publique.

Le citoyen Roche. — Parfaitement : entre Andrieux et la peste, je n'hésite pas, je vote pour la peste.

Ensemble. — Nous votons tous pour la peste !

M. Hérod. — Mais c'est de la démenche !

M. Crizanowski. — Je crois que le préfet de la Seine vient d'insulter le Conseil !

M. Hérod. — Ce n'était nullement mon intention. Je voulais expliquer simplement...

M. Crizanowski. — Pas d'explications.

M. de Hérod. — Avouez plutôt que vous faites cause commune avec celui que vous savez.

M. de Lanessan. — Un joli métier ? Si nous le mettions aussi en quarantaine !

Le citoyen Jules Roche. — La question est à l'étude (très bien, très bien). J'ai en carton un vaste projet qui a pour but de constituer une immense léproserie dans laquelle nous renfermerions tous les pouvoirs publics : le gouvernement, le Sénat, la Chambre, l'armée, la magistrature, etc. Il ne resterait debout qu'une institution, qu'une

Le plus élémentaire principe d'équité et d'égalité, la plus vulgaire des précautions, n'exigent-ils pas que tous les gens chargés d'apprendre à nos enfants, à lire, écrire et compter, aient prouvé eux-mêmes devant experts qu'ils savent lire, écrire et compter.

Tous les hommes, nous ne dirons pas libéraux, mais seulement raisonnables et sensés étaient d'accord sur ce point, et M. Bérenger autant que les autres : « La lettre d'obédience doit être supprimée. »

Mais voyez où peut conduire le platonisme libéral. Le jour où le ministre de l'instruction publique présente la loi consacrant cette réforme et rayant cet abus :

« Je suis prêt à voter des deux mains, s'écrie M. Bérenger, à une seule condition, c'est que tout en supprimant la lettre d'obédience, vous ne la supprimerez pas, c'est que votre loi sera accompagnée de cet appendice :

« La loi ci-dessus est faite pour ne pas être exécutée. »

Tel fut l'esprit, telle eut été la conséquence de l'amendement que M. Bérenger avait fait adopter en première lecture à une majorité par trop naïve.

La suppression de la lettre d'obédience, avec condition de non-rétroactivité, équivalait tout bonnement à la destruction de toute l'économie de cette réforme de l'enseignement primaire.

Mais M. Bérenger était heureux, satisfait, enchanté, il avait trouvé un moyen ingénieux d'être à la fois libéral et réactionnaire, réformateur et conservateur, ami du progrès et de la routine, ce qui est le rêve et l'idéal de ces nageurs entre deux eaux.

Heureusement ce bizarre système n'a pas prévalu. A une seconde lecture, nos Pères conscrits se sont aperçus que sous peine de se couvrir de ridicule, ils ne pourraient à la fois voter blanc et noir, dire oui et non sur la même question.

Donc la lettre d'obédience a vécu. Les congréganistes non pourvus de brevet auront trois années pour l'obtenir, ce qui est un joli délai plus que suffisant, à moins d'une obstruction spéciale du cerveau.

Quant à M. Bérenger, nous souhaitons, sans trop l'espérer, que cette mésaventure lui apprenne que le vrai libéralisme ne consiste point à faire un pas en avant et deux en arrière.

FEUILLES VOLANTES

Plus de musique ! Nos fanfares et nos orchestres n'iront pas à Turin. Prétexte : l'éboulement du tunnel de Combelta, qui gêne la circulation. Raison sérieuse, la mauvaise humeur des Italiens, à la suite des mésaventures de leur Maccio.

La musique qui a la réputation d'adoucir les mœurs aurait peut-être été impuissante à adoucir l'amertume des déconvenues tunisiennes.

Les Tunisiens ont découvert un moyen ingénieux de renvoyer à des temps meilleurs des réceptions et des fêtes qui exigent non-seulement l'accord des instruments, mais aussi l'harmonie des idées et la cordialité des relations.

Or, on est un peu trop échauffé de l'autre côté du Mont-Cenis, pour que cette double condition se réalise. Il vaut donc mieux faire relâche et ne pas s'exposer à des dissonances fâcheuses. Nos compliments au tunnel Combelta qui a admirablement compris la situation, en s'écroulant au moment psychologique. N'est-ce pas le cas de dire : où l'opportunisme va-t-il se nicher ?

Le général Bréart, qui vient d'attacher son nom à la conclusion du traité de Tunis, est fort connu à Lyon où il servait de trait-d'union entre la société militaire et la société mondaine de notre ville.

assemblée, qu'une autorité, la nôtre, messieurs ! Car je dirai en rééditant un mot célèbre :

Qu'est le Conseil municipal : rien !

Que doit-il être : tout !

M. Crizanowski. — Je propose l'urgence sur le projet du citoyen Roche.

M. Hérod. — Mais, messieurs, vous vous égarez, vous sortez de vos attributions.

M. de Lanessan. — Nos attributions sont universelles.

M. Yves Guyot. — Oui, elles n'ont d'autres limites que notre bon plaisir.

M. Crizanowski. — Du reste, la question est bien simple : Paris aux Parisiens, tout est là !

M. Hérod. — Je vous croyais Polonais ?

M. Crizanowski. — Quand j'étais petit.

M. de Hérod. — C'est comme moi, on me dit de Cuba ; mais je n'ai pas été consulté pour naître aux Antilles.

Le citoyen Roche. — Ce sont là de mauvaises raisons. Prétendrait-on me refuser la qualité de Parisien parce que je suis de l'Ar-

ché ?

Tony Révillon. — Et moi du Beaujolais ?

M. Yves Guyot. — La vérité est que Paris est partout.

M. de Hérod. — Même aux Antilles !

Le citoyen Roche. — Un grand poète l'a dit : Paris est la capitale du monde ! Nous avons le droit de gouverner le monde !

Amateur d'art et de musique, très assidu à tous nos théâtres, le général Bréart s'est créé des relations cordiales et sympathiques qui l'ont accompagné dans son expédition de Tunisie et ont applaudi au succès final de sa mission moitié diplomatique et moitié guerrière.

Par surcroît, notre confrère et ami Barthens a fixé la physionomie de l'honorable général dans un de ces croquis lestement troussés qu'il nous sert chaque lundi. Parmi les journaux que doit lire de préférence le général Bréart, Barthens cite la *Revue* qui a l'avantage, dit-il, de n'être point trop soite et surtout de ne paraître qu'une fois par semaine.

Nous sommes persuadé au contraire, que le général Bréart lit le *Courrier* qui a de l'esprit tous les jours.

Nos bons intransigeants se donnent beaucoup de peine pour sauver Jessa Heffmann qui n'a pas le moindre besoin de leurs déclarations humanitaires puisqu'elle a été graciée il y a trois semaines.

Mais nos enragés ne s'arrêtent pas pour si peu. La manifestation de Paris ayant raté, on l'a reprise à Marseille sur nouveaux traits et avec un peu plus de désordre à la clef. Il a fallu l'intervention de la police et des gendarmes pour calmer l'échauffement de quelques centaines de nigards, qu'un certain docteur (?) Susini conduisait à l'assaut d'une potence imaginaire.

Il est fort heureux que Jessa Heffmann n'ait plus à réclamer les soins du docteur en question, car il nous fait l'effet de ces médecins trop nombreux en politique, qui tuent sûrement leur malade.

Ne quittons pas la Russie sans signaler le désarroi de plus en plus accentué du gouvernement d'Alexandre III.

Les ministres, les gouverneurs, les fonctionnaires passent leur temps à donner leur démission au nouveau czar dont l'entêtement et l'aberration semblent tenir de la fièvre chaude. Gortschakoff, Mélikoff se retirent avec enthousiasme, et c'est aujourd'hui le général Ignatieff qui tient la corde... Vous verrez qu'elle cassera.

Deux vilaines petites causent de la Tunisie.

— Pas gênés ces Kroumirs tout de même, en voilà qui nous feraient une rude concurrence.

— Comment ça ?

— Tu ne vois donc pas dans les journaux qu'ils demandent tous l'Aman. Qu'est-ce qui nous restera alors ?

ZÈDE.

Bons Français

Nous aurions été fort surpris que le traité de Tunis trouvât grâce devant les bons Français, pour qui le dénigrement systématique est devenu une seconde nature.

Ce traité semblait fait cependant pour contenter les plus difficiles...

Protectorat français établi à Tunis ;

Garantie de la sécurité de nos frontières, de nos colons, de leurs propriétés et de leurs travaux ;

Obligation pour le bey de ne conclure aucun traité international sans notre assentiment ;

Indemnité de guerre basée sur l'importance de nos frais d'expédition ;

Surveillance de l'administration intérieure de la régence, au point de vue finan-

M. Hérod. — Quelle aberration ! Mais ce sont là des mots creux, des déclamations vides... Que voulez-vous en somme ? Expliquez-vous plus nettement.

Le citoyen Roche. — Ce que nous voulons ? Moi, je veux être député !

M. de Hérod. — Et moi donc !

M. de Lanessan. — Et moi donc !

M. Yves Guyot. — Et moi donc !

Tony Révillon. — Et moi donc !

Un huisster effaré. — Messieurs, un pli de la préfecture de police.

M. Crizanowski. — Faut-il l'ouvrir ?

M. de Hérod. — Prenez des pincettes.

M. Crizanowski (lisant). — Le préfet de police abandonnant ses propositions précédentes...

Le citoyen Roche. — Vous le voyez, il plie.

M. de Hérod. — Il capitule.

M. Yves Guyot. — Voilà ce que c'est que l'énergie.

M. Crizanowski. — ...se contenterait d'un simple crédit pour faire museler... les candidats !

Le citoyen Roche. — Une nouvelle insulte, il nous en rendra raison... la semaine prochaine.

L. LECLAIR

